Embranchement d'Eston-White-Bear

L'hon. M. GRAHAM propose la seconde lecture et la confirmation de l'amendement du Sénat au bill n° 53 concernant la construction d'une ligne du National-Canadien entre Eston et White-Bear, dans la Saskatchewan.

La motion est adoptée.

L'amendement est lu pour la 2e fois et adopté.

Embranchement de Saint-Paul vers le Sud-Est

L'hon. M. GRAHAM propose la 2e lecture et la confirmation de l'amendement du Sénat au bill n° 55 concernant la construction d'une ligne du National-Canadien sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, dans l'Alberta.

M. SPENCER: En quoi consiste l'amendement?

L'hon. M. GRAHAM: L'amendement a été compris dans tous ces bills. Le texte primitif décrétait qu'il serait fourni des renseignements à la Chambre à chaque session. La nouvelle disposition a seulement pour objet l'addition des mots: "et tous autres renseignements que le ministre pourra exiger."

La motion est adoptée.

L'amendement est lu pour la 2e fois et adopté.

Embranchement de Cowichan-Bay

L'hon. M. GRAHAM propose la 2e lecture et la confirmation de l'amendement du Sénat au bill n° 34 concernant la construction d'une ligne du National-Canadien jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver.

La motion est adoptée.

L'amendement est lu pour la 2e fois et adopté.

Embranchement de l'Île de Vancouver au Mille 100

L'hon. M. GRAHAM propose la 2e lecture et la confirmation de l'amendement du Sénat au bill n° 35 concernant la construction d'une ligne du National-Canadien jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver.

Monsieur l'Orateur, ce bill a subi deux modifications; celle dont je viens de parler au sujet des autres projets, et une autre qui concerne l'annexe et qui abrège le parcours. Auparavant, la ligne devait se rendre au 100e mille. Cette retouche remplace le 100e mille par Cottonwook-Creek.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Elle abrège le parcours de moitié, de 20 milles à dix. [L'hon. M. Graham.] D'après mon interprétation de l'amendement, le chemin de fer obtient un peu plus d'argent.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus une 2e fois et adoptés.)

Embranchement de Pine-Falls

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2e lecture et la confirmation des amendements par le Sénat au projet de loi (bill n° 62) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba.

Monsieur l'Orateur, les amendements que ce projet a subis ont une plus grande portée. Ils décrètent qu'une certaine éventualité—la construction d'une usine à pâte de bois—devra se réaliser avant que la compagnie soit autorisée à établir un embranchement. De plus, le tracé est un peu changé afin de le redresser. J'aurais préféré le bill tel que déposé en premier lieu; mais ne pouvant mieux l'avoir, j'aime encore mieux accepter les amendements.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La retouche la plus importante est celle qui couche en noir et en blanc les désirs de l'administration. Celle-ci ne veut pas entreprendre d'établir la ligne si l'usine à pâte de bois ne se construit pas. Sans cette construction le chemin de fer n'aurait pas de clientèle et le Sénat n'a permis la construction de l'embranchement qu'au cas où l'usine serait érigée. Par là, il a simplement fait droit aux représentations de l'administration elle-même. Il est allé un peu plus loin en décrétant que si l'usine ne se construit pas dans la campagne où l'on prévoyait qu'elle se construirait, mais à Winnipeg ou aux environs, la compagnie pourra néanmoins établir l'embranchement. A n'en pas douter, il croit que celui-ci amènerait la matière première à l'usine. L'amendement donne simplement une forme pratique au projet de l'administration.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus une 2e fois et adoptés.)

Embranchement entre la gare de Lockport et la ville de Lockport

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2e lecture et la confirmation des amendements faits par le Sénat au projet de loi (bill n° 63) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockport et la ville de Lockport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Monsieur l'Orateur, le présent bill a subi deux modifications. L'une se retrouve dans tous les autres bills, et l'autre a trait à l'annexe et décrète que la ligne ne se rendra à